



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Frais de transport

Question écrite n° 50407

### Texte de la question

M. Marius Masse attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur le projet de réforme des transports sanitaires qui vise à réserver aux seuls véhicules sanitaires légers (VSL) le transport des malades assis, alors qu'il était jusqu'à présent également effectué par les taxis. Dans le cadre de cette réforme, les médecins se verraient interdire de prescrire le taxi, même s'ils l'estiment mieux adapté. Les taxis ne pourraient plus effectuer que de rares transports pour des motifs socio-économiques. Pour de nombreux taxis ruraux, dont une partie importante de la clientèle est constituée par ce type de transport et qui remplissent la véritable mission d'aménagement du territoire en assurant l'accès aux soins à ces malades, il s'agit d'une mesure catastrophique qui risque de provoquer la faillite de nombreuses entreprises de taxi. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions sur ce dossier.

### Données clés

**Auteur :** [M. Masse Marius](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50407

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et tourisme

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 avril 1997, page 1744